



COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 20 juin 2020/taz

Préavis No 06/2020
au Conseil communal

**concernant une demande de crédit relative à la réalisation
d'aménagements routiers dans le hameau d'Allens**

Table des matières

1	Introduction	3
2	Le projet	3
3	Finances.....	4
4	Conclusions.....	4

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Dans le cadre du développement de Cossonay et d'Allens, différentes études ont été menées depuis plusieurs années en vue de réaliser des aménagements de modération du trafic sur la route de Gollion comme dans les rues adjacentes.

En effet, depuis plusieurs années, les habitants du hameau ont fait part de leurs préoccupations quant à la sécurité des piétons sur cette partie du territoire communal. Se basant sur les différentes études réalisées, la Municipalité a étudié plusieurs variantes pour sécuriser la traversée du hameau, et c'est ainsi que, dans le courant de l'année 2018, une zone 30 km/h a été créée sur la rue de la Laiterie et la rue du Café des Chasseurs et que quelques places de stationnement pour les visiteurs ont été réalisées.

Concernant la traversée de la route de Gollion, différentes solutions étaient encore à l'étude en 2019. Si plusieurs solutions ont été présentées à l'Etat de Vaud, certaines n'ont pas pu voir le jour, faute d'un préavis favorable de sa part.

Parallèlement, certains habitants d'Allens ont formulé une demande d'installation de ralentisseurs auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) par l'envoi d'une pétition. Celle-ci a été relayée à la Municipalité, Autorité compétente pour la traiter. Cette dernière avait déjà bien avancé sur le projet de modération du trafic et étudié différentes variantes, raison pour laquelle elle a été en mesure de répondre à la demande des habitants et de finaliser son projet cette année.

C'est pour cela que le préavis 06/2020 concernant une demande de crédit relative à la réalisation d'aménagements routiers dans le hameau d'Allens est présenté au Conseil communal.

2 Le projet

Avant de présenter le projet, il peut être intéressant de savoir que différentes demandes ont été déposées auprès de la Police cantonale vaudoise et du Touring Club Suisse, afin que des contrôles de vitesse soient réalisés, ceci dans le but de démontrer le niveau de sécurité de la traversée du hameau. Dans un cas comme dans l'autre, les relevés réalisés n'ont pas permis de démontrer une insécurité manifeste à cet endroit.

Toutefois, la Municipalité, qui s'était rendue dans le hameau pour constater sur place les différentes possibilités de réaménagement, a observé qu'il n'était pas évident, en particulier pour les plus jeunes ou les personnes à mobilité réduite, de traverser la route. De même, lors de discussions sur le même thème avec les patrouilleuses scolaires assurant la traversée des enfants de part et d'autre du village en fonction des allers et venues des enfants en milieu scolaire, le constat a été identique.

C'est ainsi qu'après différentes négociations avec l'Etat, le choix de déplacer le passage piéton et de réaliser un îlot central a été fixé. Celui-ci sera nouvellement installé à la hauteur de la parcelle n° 516, après le croisement avec la rue de la Laiterie (côté Cossonay). Cette solution présente non seulement l'avantage de sécuriser la traversée de la route, mais elle permet également d'adapter le passage piéton aux normes en vigueur. En effet, dans sa position actuelle, le passage piéton est situé trop près de la fin du marquage de l'arrêt de bus (moins de 15 mètres).

Pour permettre l'installation de l'îlot, il sera nécessaire d'élargir la route du côté de la parcelle n° 521. Il est important de relever que ces travaux n'impacteront que le domaine public, à savoir le DP 1074 (route de Gollion) et que l'arrêt de bus actuel sera maintenu à l'endroit où il se situe maintenant.

Finalement, un candélabre sera ajouté pour assurer l'éclairage public nécessaire autour de ce nouvel aménagement.

3 Finances

Un appel d'offres sur invitation a été réalisé par le Service technique communal pour les travaux de génie civil et un autre pour les travaux de marquage et de signalisation.

Travaux de génie civil	CHF	35'000.-
Travaux de marquage et de signalisation, îlots centraux	CHF	14'000.-
Eclairage public (estimation)	CHF	6'000.-
Prestations géomètre et ingénieur	CHF	7'500.-
Taxes, divers et imprévus	CHF	7'500.-
Total général TTC	CHF	70'000.-

4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N°06/2020
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Préavis municipal No 06/2020 concernant une demande de crédit relative à la réalisation d'aménagements routiers dans le hameau d'Allens

DECIDE :

- De réaliser les aménagements routiers dans le hameau d'Allens ;
- de financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- de porter la valeur de ces travaux, CHF 70'000.-, à l'actif du bilan ;
- d'amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :
sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Annexe : plan de situation

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis : mardi 23 juin 2020 à 18h00, Bâtiment administratif, salle A.

